

JARDINS

au naturel

Vers la fin des pesticides chimiques

Les échéances de la loi

- Le 1^{er} janvier 2017, les pesticides chimiques seront interdits dans une partie des espaces gérés par les personnes publiques : espaces verts, forêts, voiries, promenades ouvertes au public.
- Le 1^{er} Janvier 2017, les produits les plus dangereux seront interdits à la vente en libre service pour le "grand public".
- Le 1^{er} janvier 2019, de nombreux pesticides ne pourront plus être vendus, ni utilisés par les jardiniers amateurs.



Des solutions pour un jardin au naturel

⇒ Repenser son jardin

- Plutôt que désherber : privilégier le paillage, les plantes couvre-sol, les allées enherbées.

⇒ Utiliser des produits moins dangereux

- Produits de biocontrôle : macro-organismes auxiliaires (ex : coccinelle contre les pucerons), micro-organismes (ex : bacillus contre la pyrale du buis), médiateurs chimiques (ex : diffuseurs d'hormones), substances naturelles (ex : pyrèthre, argile), stimulateurs de défenses naturelles.
- Produits à faible risque : substances sans classement (toxicologique ou environnemental), non persistantes, faible bioconcentration, sans effet perturbateur endocrinien.
- Produits utilisés en agriculture biologique : ex : bouillie bordelaise.

⇒ Privilégier des solutions alternatives

PRIVILÉGIER LES PRATIQUES MANUELLES



Pour en savoir plus :



REPENSER L'AMÉNAGEMENT DE SON JARDIN



Photo : A. Guillaumin/SNHF



Photo : A. Guillaumin/SNHF

UTILISER DES FILETS OU DES PIÈGES ENGLUÉS



...et d'autres solutions sur www.jardiner-autrement.fr